

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	KASIL® 33 Potassium Silicate Solution
Autres noms	Solution de silicate de potassium (2.6<MR<=3.2)
N° CAS	1312-76-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Produit chimique industriel à usage courant pouvant être utilisé dans un large éventail d'applications. Agent adhésif ; Agent pour concentrer les poussières ; Retardateur de flammes ou d'empêcher de flamme ; Agent de flottation ; Stabilisateur ; Agent de contrôle de la viscosité
Utilisations déconseillées	Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	National Silicates 429 Kipling Ave Toronto, ON M8Z 5C7
Téléphone:	416-255-7771
E-mail:	sds.uk@pqcorp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	National Silicates 416-255-7771 USA CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 hrs)
----------------	-----------------------------------------------------------------------------

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS	H319 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H315 : Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement	Attention
Mention(s) de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée.
Mention(s) de mise en garde	P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers Sèche et forme une pellicule vitreuse qui est très coupante. Un déversement de matériel sera glissant. Peut endommager la vitre si non nettoyé immédiatement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	%W/W	N° CAS	N° EINECS / Registration REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Acide silicique, sel de potassium ; Silicate de potassium	36	1312-76-1	215-199-1	H318 : Eye Dam. 1 ; H315 : Skin Irrit. 2 ; H335 : STOT SE 3 ;
De l'eau	64	7732-18-5	231-791-2	

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Alcalin.
 Risque de lésions oculaires graves.
 Irritant pour la peau.
 La toxicité du silicate de potassium dépend du rapport de la masse de silica sur celle de l'alcalin et du pH.
 Alerter immédiatement un médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Compatible avec toutes les techniques standards de lutte contre l'incendie.
Moyens d'extinction à Proscrire	Rien de connu.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non applicable. Une solution aqueux. Non combustible.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Aucun.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Voir Rubrique: 8.2
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Consulter Aussi les Section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Eviter la formation de brouillards. Pratiquer une ventilation adéquate. Des douches et lav'oeil de sécurité doivent être immédiatement disponibles.
Consulter Aussi les Section 8
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Storage temperature 0-95° C. Loading temperature 45-95 ° C.
A placer dans une cuve de rétention convenable.
Récipients à proscrire: Do not store in aluminum, fiberglass, copper, brass, zinc or galvanized containers.
Consulter Aussi les Section 10.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

SUBSTANCE.	Limites d'exposition sur le lieu de travail
Acide silicique, sel de potassium	Aucune Limite d'exposition attribuée. Une limite d'exposition de 2 mg/m3 (15 min TWA) est recommandée par analogie avec hydroxyde de potassium (UK EH40).

- 8.2 Contrôles de l'exposition** Porter un équipement de protection conformément aux bonnes pratiques d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Privilégier des mesures techniques appropriées pour la prévention ou le contrôle de l'exposition. Les mesures doivent tenir compte du confinement du procédé ou du personnel, de la ventilation mécanisée (brassage et extraction) et le contrôle des conditions du procédé.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.
Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection (EN 166).
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants en plastique ou en caoutchouc. Par exemple EN374-3, niveau 6 temps de percement (>480min). Porter des combinaisons appropriées. Par exemple EN ISO 13982 (poussière), EN 14605 (éclaboussures de liquide).
8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Le danger principal du silicate de potassium est l'alcalinité. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide . Pratiquement incolore.
Odeur	Inodore.
seuil olfactif (ppm)	Non applicable.
pH	Fortement alcalin. 11-12
Point de Congélation (°C)	Pas de données.
Point de fusion (°C)	Non applicable.
Point/Intervalle d'ébullition (°C)	100
Point d'éclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée]	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de Vapeur (Pascal)	
Densité de Vapeur (Air=1)	Pas de données.
Masse volumique (g/ml)	1.39 g/cm ³ (20°C), 40.4° Bé, 11.56 lbs/gal
Solubilité (Eau)	Miscible.
Solubilité (Autre)	Pas de données.
Coefficient de Partage	Pas de données.
température d'auto-inflammabilité (°C)	Non applicable.
Température de décomposition (°C)	Non applicable.
Viscosité (mPa.s)	Pas de données.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas de données.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Voir Rubrique: 10.3
10.2 Stabilité chimique	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	En cas de soudure à l'arc sur un récipient contenant ce silicate en solution, s'assurer que le risque d'explosion est contrôlé lors de la production d'hydrogène par électrolyse de la solution. Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium, le zinc, l'étain et leurs alliages en dégageant de l'hydrogène qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides. Peut réagir avec les résidus du sucre pour former du monoxyde de carbone.

10.4 Conditions à éviter	Gels and generates heat when mixed with acid. May react with ammonium salts resulting in evolution of ammonia gas. Flammable hydrogen gas may be produced on contact with aluminum, tin, lead, and zinc.
10.5 Matières incompatibles	Voir Rubrique: 10.3
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Rien de connu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion	Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. La matière provoque une irritation. DL50 orales (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Inhalation	Le brouillard est irritant pour les voies respiratoires. Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. Inhalation LC50 (rat) >2.06 g/m ³
Contact avec la Peau	La matière provoque une irritation. Cutanée DL50 (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux	La matière provoque une grave irritation. Risque de lésions oculaires graves.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Pas sensibilisant.
Mutagénicité	Pas de preuve de génotoxicité. In vitro/in vivo négatif .
Cancérogénicité	Pas d'alertes structurelles.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé. NOAEL oral (rat) 159 mg/kg poids corporel/jour
Danger par aspiration	Non classé

SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Poissons (Leuciscus idus) CL50 (48 heures) >146 mg/l Invertébrés aquatiques: (Daphnia magna) CE50 (24 heures) >146 mg/l
12.2 Persistance et dégradabilité	Inorganique. Les silicates solubles par dilution se dépolymérisent rapidement en des espèces moléculaires non caractérisables à partir du silica naturel dissous.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non applicable.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	L'alcalinité de ce matériau va avoir un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets La décharge de ce produit vers l'usine de traitements des eaux usées dépend des règlements locaux dans le respect du contrôle du pH. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Waste material is classified as a RCRA Hazardous waste if it exhibits the corrosive characteristic (pH greater than or equal to 12.5) .

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU, Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Récipients à proscrire: Aluminium
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut TSCA: Inscrit/Inclus.

Statut AICS: Inscrit/Inclus.

Statut DSL/NDSL: Inscrit/Inclus.

SARA TITLE III: This material is not a listed Toxic Chemical subject to the reporting requirements of SARA Title III §313 and 40 C.F.R. Part 372. Hazard Categories under SARA Title III §§311/312: Acute.

Classification allemande de risque pour l'eau. Numéro d'identification du produit 1316, WGK classe 1 (faible risque pour l'eau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données exposées dans cette fiche de sécurité sont issues d'information appartenant à la société PQ Corporation ou obtenue d'une façon légitime par l'appartenance aux organisations professionnels ou autres accords. Ceci inclus les données relatives à la toxicité, écotoxicité, DNEL, PNEC's et autres informations dans la fiche de sécurité et la partie annexe.

Révision de cette FDS 01/2017

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 2

Mention(s) d'avertissement

Attention

Pictogramme(s) de danger



GLOSSAIRE

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST BASÉE SUR LA MEILLEURE INFORMATION DISPONIBLE ET EST DONNÉE DE BONNE FOI. TOUTEFOIS, NATIONAL SILICATES N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CAS DE DOMMAGES, QUELQUE EN SOIT LA NATURE OU L'ÉTENDUE, SUITE À L'USAGE DE CE DOCUMENT. LES LOIS SONT SUJETTES À DES CHANGEMENTS ET PEUVENT VARIER D'UN ENDROIT À UN AUTRE. IL EN EST LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE SES ACTIVITÉS SONT CONFORMES AUX LOIS FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET LOCALES. L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE DÉTERMINER SI LE PRODUIT CONVIENT À L'USAGE QU'IL VEUT EN FAIRE.